



Engager une procédure contre notre comptable

Par **eloustick**, le **16/12/2016** à **15:46**

Bonjour , voilà nous avons une site de vente sur internet tout aller bien jusqu'au jour ou nous avons reçu une lettre de la CIPAV .Mais qu'est ce que la CIPAV , nous n'avions jamais entendu parler de ça et notre comptable n'a jamais mentionné cette caisse de retraite privée. Actuellement je trouve ça dégoûtant que nous soyons les seuls à payer, car notre comptable était bien content d'encaissé nos 200 e par mois .

Je voudrais mandater mon comptable pour faute .Pourriez m'aider .

Merci

C.....

Par **Visiteur**, le **16/12/2016** à **16:06**

Bjr,
Absolument pas car c'est votre caisse de retraite.

Les cotisations sont obligatoires, mais certaines situations spécifiques peuvent donner lieu à des adaptations du système de cotisation, voire à une exonération temporaire de cotisation.

<http://www.cipav-retraite.fr/cipav/article-167-quand-saffilier-a-la-cipav.htm>

Par **eloustick**, le **16/12/2016** à **19:40**

Oui je le sais ça mais pourquoi notre comptable n'en a jamais parlé . ainsi que la BGE
Là on se retrouve à donner de l'argent à un organisme qu'on n'avait jamais entendu parler
avant de recevoir la facture en décembre 2014 alors que la société existait depuis 2009.
Le comptable aurait du nous en parler sachant que c'est quand même une grosse boîte BDL
à Cambrai.